

SÉANCE ORDINAIRE

Du 31 août 2015

* * * *

SÉANCE OUVERTE

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Délibération autorisant le recrutement d'un agent sur un emploi permanent d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires
- Piégeage de pigeons à l'école Albert Malet
- Autorisation pour Lancement de l'étude « Aménagement de la future école »

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 JUIN 2015

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 juin 2015.

MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'ASEM 1^{ère} CLASSE - SUPPRESSION ET CRÉATION DU POSTE (délibération n° 2015-046)

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de supprimer le Poste d'ASEM 1^{ère} classe comportant 29.65/35^{ème} et
- de créer simultanément à compter du 1^{er} septembre 2015 un poste d'ASEM 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de service de 27.35/35^{ème}.

MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE EMPLOI PERMANENT GRADE ASEM 1^{ère} CLASSE - SUPPRESSION ET CRÉATION DU POSTE (délibération n° 2015-047)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de supprimer l'emploi permanent sur le grade d'ASEM 1^{ère} classe comportant 28.75/35^{ème} et
- de créer simultanément à compter du 1^{er} septembre 2015 un emploi permanent sur le grade d'ASEM 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de service de 32.14/35^{ème}.

MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE EMPLOI PERMANENT GRADE d'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE - SUPPRESSION ET CRÉATION DU POSTE (délibération n° 2015-048)

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de supprimer l'emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe comportant 14.48/35^{ème} et
- de créer simultanément à compter du 1^{er} septembre 2015 un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de service de 15.13/35^{ème}.

MODIFICATION DURÉE HEBDOMADAIRE CONTRAT CUI-CAE – adjoint d'animation (délibération n° 2015-049)

Le conseil municipal à l'unanimité décide de porter la durée hebdomadaire du contrat CUI-CAE occupé par M. Thomas SIMÉON de 23.67/35^{ème} à 28.33/35^{ème} du 1^{er} septembre 2015 au 3 mai 2016.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ADJOINT D'ANIMATION SUR UN EMPLOI PERMANENT D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE (délibération n° 2015-050)

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de renouveler le contrat sur le grade d'adjoint d'animation 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de travail égale à 9.38/35^{ème} Indice Brut 358 Indice Majoré 333 du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016.

DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT SUR UN EMPLOI PERMANENT D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} Classe dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires. (Délibération 2015-051)

Suite à la réforme des rythmes scolaires à la mise en place des activités dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, il convient de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour encadrer les enfants les vendredis après-midi de 13h15 à 16h15 du 4 septembre 2015 au 30 août 2016 durant la période scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création de ce poste:

D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent d'animateur relevant du grade de d'adjoint d'animation, pour effectuer les missions d'animation dans le cadre des Nouvelles Activités

Périscolaires, doté d'une durée hebdomadaire de travail égale à **2.23/35^{ème}** à compter du 4 septembre 2015 jusqu'au 31 août 2016.

De fixer la rémunération par référence à l'indice brut 340 indice majoré 321 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2015

ORGANISATION DES ELECTIONS RÉGIONALES des 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Organisation des tours de garde pour les deux tours des élections régionales des 06 et 13 décembre 2015

DEMANDE DE SUBVENTION – AMÉNAGEMENT D'UNE CUISINE AU FOYER RURAL

(Délibération n° 2015-052)

L'aménagement de la cuisine actuelle du Foyer Rural n'est plus adapté pour les locations. La commission des travaux a travaillé sur le projet d'aménagement d'une nouvelle cuisine.

Monsieur le Maire fait état des travaux à réaliser et des équipements à installer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à demander les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux d'aménagement
- à inscrire la somme au prochain budget
- à compléter tous les dossiers de demande de subvention possibles près du Département et de la Préfecture
- à signer les pièces administratives correspondantes

DEMANDE DE SUBVENTION – REFECTION, RENFORCEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

(Délibération n° 2015-053)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal avoir mis en place un programme pluriannuel de réfection de la voirie communale.

Pour 2016, le programme établi prévoit la réfection de la rue du Petit Mouton et la rue du Héron pour un montant prévisionnel de 39 522,24 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à demander les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux de réfection
- à inscrire la somme au prochain budget
- à compléter tous les dossiers de demande de subvention possibles près du Département et de la Préfecture
- à signer les pièces administratives correspondantes

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DU VÉHICULE (délibération n° 2015-054)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il devient nécessaire de changer le fourgon PEUGEOT BOXER qu'utilisent les agents communaux. Lors de sa dernière réunion, la commission des travaux a demandé de prévoir mettre au budget une somme d'environ 14 000€ afin d'en prévoir le remplacement. Une aide au matériel de voirie peut être allouée par le Département

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à demander les devis nécessaires à l'acquisition d'un fourgon
- à inscrire la somme au prochain budget
- à compléter tous les dossiers de demande de subvention possibles près du Département et de la préfecture
- à signer les pièces administratives correspondantes

DEMANDE DE SUBVENTION RÉNOVATION ET TRAVAUX D'ISOLATION L'AGENCE POSTALE

(Délibération n° 2015-055)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il devient nécessaire de procéder à des travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment communal regroupant l'agence postale et la partie habitation réservée à la location.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à demander les devis nécessaires à la réalisation de ces travaux
- à inscrire la somme au prochain budget

- à compléter tous les dossiers de demande de subvention possibles près du Département et de la Préfecture
- à signer les pièces administratives correspondantes

REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE MAIRIE/ECOLE (Délibération 2015-056)

Lors de sa programmation des travaux, la commission avait prévu le changement de la chaudière de la Maire/école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'entreprise CATEL et l'autorise à commander les travaux.

ADHÉSION À L'ASSOCIATION « LNPN oui, Mais pas à n'importe quel prix ! » (Délibération n° 2015-057)

Un collectif en guerre contre la LNPN à Barentin Article publié le 03 juillet 2015 à 14h01

Le député de la 5e circonscription de Seine-Maritime Christophe Bouillon lance un collectif "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix !" Objectif : peser dans le tracé définitif de la Ligne Nouvelle Paris Nouvelle (qui ralliera Paris à la Normandie avec des trains plus rapides et ponctuels) et éviter de nouveaux travaux sur le tronçon Yvetot-Barentin. Explications.

Ils sont une quinzaine de maires du territoire ce vendredi 3 juillet au matin dans la mairie de Barentin; Tous sont là pour le lancement du collectif d'élus "LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix". Et tous ont un souhait commun : "Que la LNPN emprunte la ligne déjà existante sur le tronçon de 34 km entre Yvetot-Barentin".

Pour justifier leur position, les élus et Christophe Bouillon invoquent un territoire, le plateau de Caux, "marqué par les travaux de l'A150 et l'inauguration du tronçon Barentin-Ecalles-Alix en janvier dernier." Et le député de rajouter que le projet de la LNPN entre Yvetot et Barentin "pose des difficultés en termes de ruissellement" et va consommer "400 ha de terres agricoles".

"Ce n'est pas raisonnable" Christophe Bouillon

Dernier argument des élus en colère, qui tiennent à assurer qu'ils ne sont pas "contre le progrès", le véritable gain de temps de la LNPN sur ce tronçon : "Il est minime, assurent-ils. C'est au niveau du noeud mantois et de la gare de Rouen qu'il y a un vrai gain."

En se fédérant ainsi, un an avant le choix du tracé définitif de la ligne (été 2016) et 10 ans avant sa réalisation (horizon 2025), les élus entendent bien peser dans le débat et faire pencher le rapport de forces en leur faveur : "C'est une course contre la montre, il faut se donner la capacité d'agir dans les négociations avec le maître d'ouvrage Réseau Ferroviaire de France", poursuit Christophe Bouillon. Qui conclut : "Beaucoup d'argent public pour perturber un territoire qui l'a déjà été, ce n'est pas raisonnable."

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de devenir membre de l'association "**LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix** » et de prendre l'engagement de verser annuellement une somme de 20€ à titre de cotisation.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer à l'association LNPN, oui mais pas à n'importe quel prix »

SUITE DES INVESTIGATIONS CAVITÉ PARCELLE GOMARIN (Délibération n°2015-058)

Suite au décapage à la pelle mécanique réalisé le 2 juin 2015 au droit de l'indice de cavité souterraine n° 199 situé parcelle AE 59, il a été mis en avant une anomalie d'un diamètre approximatif de 7.5mètres. Il est souhaitable que cette anomalie soit expertisée afin de permettre d'identifier son origine et les conditions de son traitement destiné à lever le risque.

Au regard de la situation DE cette anomalie et des premières observations, For&tec propose la réalisation d'investigations géologiques par 10 sondages destructifs profonds dont 1 au centre de l'anomalie et 9 en périphérie à environ 3.7 mètres du centre avec un espacement de 2.5mètres.

For&tec propose un devis d'un montant forfaitaire de 7 494.00€ TTC.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de continuer les investigations préconisées pour lever le risque et demande également une autorisation de principe jusqu'au comblement si cela s'avérait nécessaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette démarche.

AUTORISATION POUR LE LANCEMENT DE L'ETUDE « EXTENSION ET RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE » (Délibération n°2015-059)

Monsieur le Maire rappelle l'appel à projets « Centres Bourgs » fait auprès du Département dans le cadre d'un partenariat avec les communes. L'étude de cet appel à projet est toujours en cours. Suite à notre demande de dérogation afin de réaliser des études préliminaires, un courrier du Département nous informe que les dossiers de l'appel à projet seront soumis à l'approbation de la commission permanente lors du second semestre 2015 et autorisent à commencer les études nécessaires au projet.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal un devis d'ARTECH Architectes pour un relevé des existants, études de conceptions – stade esquisse d'un montant de 8 640.00€

Le conseil Municipal, à l'unanimité accepte ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

PIÉGEAGE DES PIGEONS (Délibération n° 2015-060)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Monsieur Mouchard a détruit les pigeons qui avaient investi le grenier de l'école Albert Malet. Il propose d'indemniser son intervention par le biais d'un chèque cadeau.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de lui donner un chèque cadeau DECATHLON d'un montant de 150.00€.

INFORMATIONS DIVERSES

• Avis sur Projet de création d'un site de substitution en lieu et place du château d'eau pour les réseaux téléphoniques

Monsieur le Maire a fait état d'un projet de création d'un site de substitution à la place du château d'eau au Hameau de Becquigny.

Dans la mesure où il n'y a pas d'obligation, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite, mais a pris connaissance de ce projet.

• Décisions modificatives

- Prise d'un arrêté crédits dépenses imprévues

Dans le cadre du réaménagement de la cantine scolaire, un devis a été signé avec l'entreprise GIFEC pour un montant de 7 099.79€ TTC.

Il conviendra de prendre une décision modificative afin de prendre cette somme sur les dépenses imprévues en Investissement

• Questions diverses

○ Panne des feux tricolores

Un membre du conseil municipal fait état du dysfonctionnement du feu rouge et du danger que cela occasionne. Monsieur Le Maire explique que le nécessaire a été fait près de Réseau Environnement dès le 5 août pour le remplacement d'un module DIOKIT défectueux, mais que le fournisseur est en vacances. Suite à une relance, les feux devraient être réparés courant semaine 37.

○ Haie Route de Motteville

Un membre du conseil municipal signale que la haie appartenant à Monsieur Clément doit être coupée. Un courrier va lui être envoyé.

○ Vols de voitures et de motos au lotissement « Les Prés Saint Martin »

Un membre du conseil municipal informe l'assemblée qu'un vol de 2 motos a eu lieu au mois de juillet et qu'un vol de voiture vient d'avoir lieu au lotissement Les prés St Martin.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée.